

L'éolien, une nécessité pour atteindre la neutralité carbone

Dans son troisième rapport sur l'atténuation des émissions de CO2 du 4 avril 2022, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne l'urgence de sortir très rapidement des énergies fossiles pour maintenir la hausse de la température de la planète à 1,5°C.

Tous les outils techniques sont à disposition pour réussir ce défi. Selon les bilans établis par le GIEC sur le secteur énergétique, les énergies solaires et éoliennes constituent les outils les plus puissants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

La guerre en Ukraine a permis de prendre conscience que la France et l'Europe restent dépendantes des énergies fossiles. Les questions de la diversification des approvisionnements en énergie pour l'Europe et de la recherche d'une indépendance énergétique par le développement accéléré des énergies renouvelables sont au cœur des débats de l'UE.

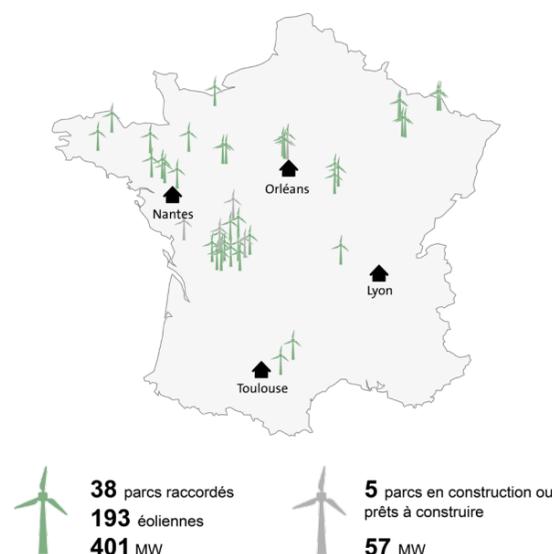
En résumé, l'augmentation de la production éolienne devient une nécessité. L'éolien s'impose en France comme un pilier d'une société tournée vers l'avenir, les énergies renouvelables et la transition énergétique.



Parc de Roudouallec (56)

ABO Wind en France

Avec son équipe de 180 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



Contacts

Responsable du parc
Alice Borius
Tél : 06 45 84 03 05
alice.borius@abo-wind.fr

Directrice de la communication
Cristina Robin
Tél : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

ABO Wind
 www.abo-wind.com/fr



Tournés vers le futur

Projet éolien de La Lande

Communes de Commer
et Martigné-sur-Mayenne



Bulletin d'information n°3 - Octobre 2023

Ce bulletin a pour objectif de vous informer de la construction du parc éolien de la Lande, situé sur les communes de Commer et de Martigné-sur-Mayenne. Bonne lecture !

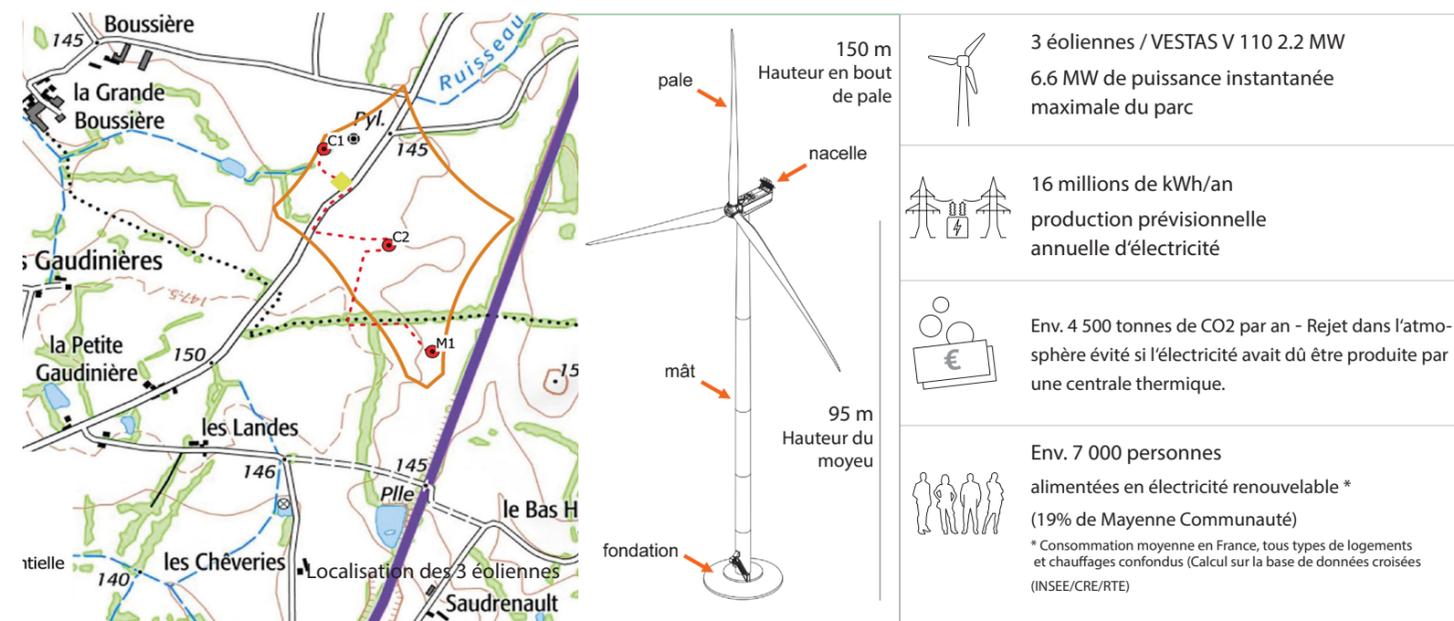
La responsable du projet se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations, recueillir vos remarques ou apporter des précisions sur le parc. Vous pouvez la contacter (voir ses coordonnées à la fin du bulletin) pour prendre rendez-vous ou pour échanger par téléphone.

Pour en savoir plus : www.abo-wind.com/fr > zone d'information > nos projets > Pays-de-la-Loire > Projet éolien de La Lande

Dernières actualités du parc

| | |
|------|---|
| 2021 | L'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter le parc éolien est suspendue pour des raisons de vices de procédure. Afin de régulariser l'autorisation, ABO Wind dépose en Préfecture un dossier complet et actualisé |
| 2022 | La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale émet ses recommandations sur le projet et une enquête publique est organisée pour permettre à chaque personne intéressée de prendre connaissance des éléments du dossier. Après que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la régularisation des vices de procédure, le préfet de la Mayenne prend un nouvel arrêté, régularisant et modifiant l'arrêté initial du 13 avril 2015 |
| 2023 | Le juge de la Cour Administrative d'Appel de Nantes valide l'ensemble de la procédure de régularisation. Le parc éolien peut officiellement être construit. |

Les chiffres clés et la localisation du futur parc éolien



Planning prévisionnel de la construction

Ouverture du chantier du parc : 6 novembre 2023

2023 - 2024

Novembre - Décembre

- Préparation du chantier, installation de la base de vie.
- Réalisation des réseaux inter-éolien.

Décembre - Février

- Construction de l'infrastructure du parc - voies d'accès, plateformes de levages.

2024

Février - Mars

- Construction des fondations des éoliennes.

Avril - Juin

- Période de prescription environnementale, aucuns travaux ne sont réalisés.

Juillet

- Équipement et raccordement des machines et du poste de livraison au réseau électrique national.

Octobre

- Transport et montage des éoliennes.

Décembre

- Mise en service du parc éolien.

2050

- Démantèlement, remise en état du site ou renouvellement du parc avec de nouvelles machines.

La construction du parc éolien de La Lande

Le bon déroulement du chantier est piloté par le chef de projet construction. Ce dernier travaille en contact avec les acteurs locaux du projet et coordonne tous les intervenants du chantier :

- Les propriétaires des parcelles concernées par le projet et leur exploitant
- Les riverains du projet et les autres exploitants agricoles
- Le Maire et ses adjoints
- Les services de sécurité (gendarmerie, le SDIS)
- Les services techniques des collectivités territoriales concernées par le projet

La coordination des travaux sera pilotée par le chef de projet construction. Ce dernier est garant du respect des engagements fixés dans l'étude d'impacts, pièce majeure du dossier de demande d'autorisation environnementale, en ce qui concerne les travaux. Une attention particulière à l'environnement sera accordée afin de mettre en œuvre une construction respectueuse des enjeux locaux identifiés lors de la phase de développement du projet. Le chef de projet construction prend également en charge l'aspect sécurité du chantier vis-à-vis du public et des intervenants. L'ensemble des phases de construction s'étendent sur une période de 9 à 12 mois.

Voici les quatre principales étapes de la construction de la future ferme éolienne de la Lande :

1. Construction des voies d'accès et plates-formes de levage (décembre 2023 - Février 2024)



Les emprises de ces voies sont dans un premier temps piquetées. La terre végétale est ensuite décapée, puis les empièvements sont mis en œuvre.

2. Construction des fondations des éoliennes (mars 2024)



Cela passe par des travaux de terrassement et de renforcement de sol si nécessaire. Le ferrailage de fondation et la section d'ancrage sont ensuite mis en place avant le bétonnage de la fondation. Enfin, la terre est remblayée jusqu'à la base du mât de l'éolienne.

3. Équipement et raccordement électrique (juillet 2024)



Des tranchées sont creusées afin de poser les câbles qui relient les éoliennes entre elles. Un poste de livraison de l'énergie électrique est installé sur le site. Les équipements sont ensuite raccordés à celui-ci.

Le poste de livraison sera lui-même raccordé au réseau public de distribution (ENEDIS, ou Sociétés Locales de Distribution) et au réseau de télécommunication. Le gestionnaire du réseau organise cette partie des travaux.

4. Transport et montage des éoliennes (à partir d'octobre 2024)



Le transport des différents composants de l'éolienne se fait par convois exceptionnels. Le montage des composants (mât, nacelle puis pales) est réalisé grâce à une grue de levage de très forte capacité. C'est la dernière phase du chantier avant la mise en service du parc.

Mise à jour de la campagne acoustique

Afin de garantir une conformité acoustique du parc éolien, l'étude acoustique a été mise à jour avec la réalisation d'une nouvelle campagne de mesure en mai 2023 prenant en compte l'état acoustique actuel du site. Cette nouvelle campagne de mesure a été réalisée en accord avec les réglementations en vigueur tel que le « Protocole de mesure de l'impact acoustique d'un parc éolien terrestre » dans sa dernière version. Des appareils de mesure du son ont été installés chez les riverains les plus proches des futures éoliennes. Les données collectées pendant cette nouvelle campagne ont permis de caractériser l'environnement sonore aux alentours de la zone d'implantation et d'actualiser les niveaux de bruits résiduels retenus pour l'étude d'impact du projet.



Sonomètre installé pour la mise à jour de la campagne acoustique

En juin 2023, le bureau d'étude acoustique (Echo Acoustique) a simulé le niveau de bruit généré par les éoliennes projetées afin de vérifier, en amont de la construction, le respect de la réglementation acoustique française, au niveau de l'ensemble des habitations aux alentours. Les résultats de cette nouvelle étude permettront d'actualiser le plan de fonctionnement à mettre en place afin de garantir la conformité acoustique du parc éolien.

Une dernière campagne de mesures acoustiques sera réalisée en 2025, une fois le parc éolien construit et en fonctionnement. Elle permettra au service des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de contrôler que le parc est bien en conformité avec la réglementation.

Des mesures en faveur des riverains et un atout pour le territoire

Mesures bocagères et interférences TV

A la suite de la mise en service sur parc éolien, les propriétaires d'un terrain dans un rayon de 2 km autour des éoliennes auront la possibilité de s'inscrire dans un registre qui sera disposé en mairies de Commer et de Martigné-sur-Mayenne, afin de pouvoir bénéficier de plantations bocagères d'essences locales. Cette mesure pourrait permettre de reconstituer jusqu'à 750 mètres linéaires de haies. De plus, il est prévu que 350 mètres linéaires supplémentaires de haies bocagères soient plantés le long de la RD 24.

Par ailleurs, dans l'éventualité où les éoliennes créeraient des interférences avec les signaux hertziens, ce qui pourrait impliquer une perturbation de la réception de la télévision par antenne, vous serez invités à signaler la gêne dans un registre en mairie de Commer ou de Martigné-sur-Mayenne. Des antennistes seront mandatés pour intervenir dans les meilleurs délais, la prestation sera intégralement prise en charge par la Ferme Eolienne de la Lande.

Une croissance pour le territoire

Depuis la loi de finances 2019, 20% du produit de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) est octroyé aux communes concernées par l'implantation d'une éolienne. En 2023, le tarif appliqué est de 8,16 €/kW, ce qui permettrait de générer environ 90 000 € par an pour le territoire, répartis ainsi :

- Environ 8 000 €/an pour la commune de Commer et 4 400 €/an pour celle de Martigné-sur-Martigné
- Environ 30 000€/an pour Mayenne Communauté
- Environ 20 000 €/an pour le département de la Mayenne

Au total, la ferme éolienne de La Lande générera des ressources fiscales sur le territoire qui seront de l'ordre de 66 000 € par an, en prenant également en compte la Taxe Foncière Bâtie (TFB) et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

L'augmentation des capacités éoliennes contribue directement à la création d'emplois en France. Fin 2021, l'éolien représentait 25 500 emplois sur le territoire – soit une augmentation de +12,8 % par rapport à 2021 – ce qui en fait le premier employeur du secteur des énergies renouvelables en France.

En moyenne, la filière éolienne crée 6 nouveaux emplois chaque jour dans notre pays.

Photomontage du projet

Photomontage: point de vue du croisement entre Saudrenault et Le Bas Hêtre, situé au Sud du futur parc

